



Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221010\_1B-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022

# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

*Références à rappeler :*

*Service du conseil  
et du contentieux  
D 200*

OBJET :

### **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

1.B) Commissions municipales

« Ville solidaire » - Remplacement de Sabrina Sebaihi

**ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents .....	34
Absents représentés .....	11
Absents excusés .....	0
Absents non excusés .....	4

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 octobre 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD (jusqu'au vote du point 22 et à partir du vote du point 36), M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme SEBAIHI (à partir du vote du compte rendu des débats et jusqu'au vote du point 2), MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, M. SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 32), Mme BOUFALA, MM. MOKRANI, MALHEIRO, GUESMI, Mmes FREIH BENGABOU, MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes DIARRA (jusqu'au vote du point 47), MACALOU, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 1 et jusqu'au vote du point 33), BOUILLAUD, AUBRY, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND (à partir du point 23 et jusqu'au vote du point 35),  
M. PRIEUR, adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MEDDAS, conseiller municipal, représenté par Mme CHOUAF,  
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme HALLAF ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. MASTOURI, conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par M. GUESMI (à partir du point 3)  
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
M. BAMBA, conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (jusqu'au vote du compte-rendu des débats et à partir du point 34),

**ABSENTS EXCUSES**

M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 34),  
Mme DIARRA, conseillère municipale (à partir du vote du point 48),

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(42 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme OUABBAS)

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **1.B) Commissions municipales**

« Ville solidaire » - Remplacement de Sabrina Sebaihi

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Philippe BOUYSSOU, Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22 et L.2121-29,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux du 28 juin 2020,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

vu ses délibération du 8 octobre 2020 déterminant le nombre, l'objet et la composition des commissions municipales, et désignant les membres des quatre commissions municipales,

considérant que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil et que leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

considérant qu'elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit,

considérant que, lorsqu'une seule liste a été déposée après appel à candidatures, respectant le principe de la représentation proportionnelle, les nominations au sein de ces commissions prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire,

considérant que, Sabrina Sebaihi devant quitter ses fonctions d'adjointe au Maire suite à son élection en tant que députée, il y a lieu d'actualiser la liste des membres de certaines commissions,

considérant qu'il n'y a pas eu de candidature concurrente, et qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à un vote,

#### **DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE les membres des quatre commissions municipales comme suit :

<p><b>LA VILLE QUI DEBAT (12 membres) :</b>                  Démocratie, vie associative / Lutte contre toutes les discriminations, accès au droit / Egalité femmes-hommes / Droits et citoyenneté des résidents étrangers / Droits des LGBTI / Action handicap / Propreté de l'espace public / Vivre ensemble, prévention de la délinquance, tranquillité publique / Communication, évènementiels / Solidarité internationale / Fonctions support du service public / Finances / Politique de la Ville / Ressources humaines / Délégations de quartier (6) / Affaires civile et juridiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nathalie LERUCH</li> <li>➤ Mehrez MRAIDI</li> <li>➤ Ratiba MEDDAS</li> <li>➤ Bernard PRIEUR</li> <li>➤ Sarah MISSLIN</li> <li>➤ Claire BLONDET</li> <li>➤ Ouarda KIROUANE</li> <li>➤ Ousman DANSOKO</li> <li>➤ Nourine KHALED</li> <li>➤ Bertrand QUINET</li> <li>➤ Yamina OUABBAS</li> <li>➤ Rachida KAAOUT</li> </ul>
<p><b>LA VILLE EN TRANSITION (12 membres) :</b>                  Urbanisme et aménagement / Programmation de la construction de logements / Activité économique et emploi / Commerce, artisanat, marchés forains / Ecologie urbaine / Enjeux de l'intercommunalité / Sécurité des établissements recevant du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Clément PECQUEUX</li> <li>➤ Lydie RAER</li> <li>➤ Romain MARCHAND</li> <li>➤ Atef RHOUMA</li> <li>➤ Philippe MALHEIRO</li> <li>➤ Guillaume SPIRO</li> <li>➤ Mehdi MOKRANI</li> <li>➤ Maryse DORRA</li> <li>➤ Audrey MEDEVILLE</li> <li>➤ Sabrina SEBAIHI</li> <li>➤ Valentin AUBRY</li> <li>➤ Rachida KAAOUT</li> </ul>
<p><b>LA VILLE SOLIDAIRE (12 membres) :</b>                  Economie sociale et solidaire / Action sociale / Santé / Solidarité inter-âges / Politique d'attribution du logement social / Coordination du lien aux bailleurs sociaux / Lutte contre l'habitat indigne / Hébergement d'urgence et résidences sociales / Coordination des maisons de quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bertrand QUINET</li> <li>➤ Estelle BOUFALA</li> <li>➤ Rachel LALANDE</li> <li>➤ Walid BADI</li> <li>➤ Kheira FREIH-BENGABOU</li> <li>➤ Ghais BERTOUT-OURABAH</li> <li>➤ Ouissem GUESMI</li> <li>➤ Danièle GILIS</li> <li>➤ Bahri SEBKHI</li> <li>➤ Coumba MACALOU</li> <li>➤ Annie LE FRANC</li> <li>➤ Sheerazed BOULKROUM</li> </ul>
<p><b>LA VILLE QUI EMANCIPE (12 membres) :</b>                  Education / Restauration scolaire / Culture / Sport / Petite enfance / Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Méhadée BERNARD</li> <li>➤ Moulaye BAMBA</li> <li>➤ Alain BUCH</li> <li>➤ Fabienne OUDART</li> <li>➤ Boukary GASSAMA</li> <li>➤ Marie PIERON</li> <li>➤ Mounia CHOUAF</li> <li>➤ Jean-Pierre FAVIER</li> <li>➤ Karim MASTOURI</li> <li>➤ Kessa DIARRA</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221010\_1B-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022

- Nawel HALLAF- ISAMBERT
- David FOURDRIGNIER
- Philippe HARDOUIN

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2022

RECU EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2022

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 27 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221010\_1B-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022